

Bruxelles, le 16 décembre 2022 (18 heures CET)

KBC dévoile de nouvelles exigences de capital

Le capital de KBC reste largement supérieur aux exigences minimales

KBC a été informé par la Banque centrale européenne (BCE) de ses nouvelles exigences de capital minimum. À la suite du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (Supervisory Review and Evaluation Process, SREP) effectué pour 2022, la BCE a officiellement notifié à KBC sa décision de maintenir:

- *les exigences au titre du pilier 2 (P2R) à 1,86% du CET1*
- *la guidance au titre du pilier 2 (P2G) à 1,0% du CET1*

L'exigence de CET1 globale à pleine charge pour KBC Groupe (selon la méthode du compromis danois) augmente de 10,81% (à la fin de l'année 2021) à 11,43%, une hausse entièrement due à l'accroissement des coussins contracycliques dans certains des pays stratégiques de KBC et à l'introduction d'un coussin de risque systémique pour les crédits hypothécaires belges.

À la fin du troisième trimestre 2022, le ratio de CET1 à pleine charge de KBC Groupe s'élevait à 15%, soit un niveau largement supérieur à la nouvelle exigence de CET1.

Les exigences de capital pour KBC Groupe sont déterminées non seulement par la BCE, mais aussi par les **décisions prises par les différentes autorités compétentes locales sur les marchés stratégiques de KBC**. Un certain nombre d'autorités ont décidé de modifier les coussins de capital contracycliques comme suit:

- augmenter le coussin de capital contracyclique en République tchèque de 2,00% à 2,50% à compter du 1^{er} avril 2023
- augmenter le coussin de capital contracyclique en Slovaquie de 1,00% à 1,50% à compter du 1^{er} août 2023
- augmenter le coussin de capital contracyclique en Bulgarie de 1,00% à 1,50% à compter du 1^{er} janvier 2023 et à 2,00% à compter du 1^{er} octobre 2023
- augmenter le coussin de capital contracyclique en Hongrie de 0,00% à 0,50% à compter du 1^{er} juillet 2023.

Ceci correspond à un **coussin contracyclique** à pleine charge de **0,75%** au niveau de KBC Groupe (contre 0,45% à la fin de l'année 2021), incluant toutes les décisions annoncées sur les changements futurs.

À compter du 1^{er} mai 2022, la **Banque Nationale de Belgique (BNB)** a introduit un **coussin sectoriel de risque systémique**. Celui-ci remplace l'ancien *add-on* sur les actifs pondérés en fonction des risques (RWA) pour les expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels en Belgique et doit être détenu par toutes les banques appliquant l'approche fondée sur les notations internes (IRB). Le montant du coussin de capital CET1 correspond à 9% des RWA pour les expositions garanties par des biens immobiliers résidentiels en Belgique, ce qui correspond à **32 points de base** des RWA totaux pour KBC Groupe consolidé (sur la base des RWA à la fin septembre 2022).

Les autres coussins de capital des banques systémiques belges n'ont pas été modifiés. Pour KBC, l'exigence de coussin de capital O-SII (autres institutions d'importance systémique) est de 1,5%, ainsi que l'a confirmé la **Banque nationale de Belgique**, tandis que le coussin de conservation du capital est de 2,5%. Ces coussins s'ajoutent à l'exigence de CET1 minimale de 4,5% au titre du **pilier 1**.

Pour KBC Groupe, cela porte l'**exigence de CET1 globale à pleine charge (selon la méthode du compromis danois) à 11,43%, avec une guidance supplémentaire de 1% du CET1 au titre du pilier 2**. KBC dépasse clairement cette exigence, ainsi que l'illustre **son ratio de CET1 à pleine charge de 15% à la fin du troisième trimestre 2022**.

Il convient de noter que l'exigence de CET1 globale à pleine charge (selon la méthode du compromis danois) serait de **10,62%** au lieu de 11,43% si la **scission P2R en vertu de l'Article 104a de la Capital Requirement Directive V était appliquée**.

Johan Thijs, CEO de KBC Groupe, a déclaré: *'La décision de la BCE confirme le profil de risque moyen-faible de KBC et sa résilience face à des conditions économiques défavorables. Notre position de capital est extrêmement solide, ce qui envoie un signal rassurant à toutes les parties prenantes qui nous accordent leur confiance.*

Notre ambition consiste à figurer parmi les institutions financières les mieux capitalisées d'Europe. Par conséquent, la politique de dividende de KBC Groupe est adaptée à cet objectif. KBC Groupe a une politique de ratio de distribution (dividende plus coupon AT1) d'au moins 50% du bénéfice consolidé de l'exercice comptable. Chaque année, le Conseil d'administration décidera, à sa discrétion, du dividende total sur la base de l'évaluation des risques, de la rentabilité prévisionnelle et des opportunités stratégiques. À partir de l'exercice 2022, en plus du ratio de distribution d'au moins 50% du bénéfice consolidé, chaque année (lors de l'annonce des résultats de l'exercice), le Conseil d'administration prendra une décision, à sa discrétion, sur la distribution du capital supérieur au ratio de CET1 à pleine charge de 15,0%, soit le capital excédentaire.

Nous continuerons également à nous concentrer sur nos fondamentaux solides, à savoir un modèle économique de bancassurance dynamique centré sur le client, axé sur les données et les solutions et privilégiant le numérique, un profil de risque sain, une position de liquidité robuste et une position de solvabilité confortable, soutenus par une base de dépôts très solide de clients fidèles sur nos marchés stratégiques. Nous resterons concentrés sur une croissance durable et rentable, nous permettant de jouer notre rôle dans la société et l'économie locale au bénéfice de toutes les parties prenantes et de conserver notre place parmi les institutions financières les plus performantes et les plus fiables d'Europe.'

De plus amples détails sur la composition des nouvelles exigences de capital figurent dans le tableau joint au présent communiqué de presse et sur www.kbc.com.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Kurt De Baenst, Directeur Investor Relations, KBC Groupe

Tél.: +32 2 429 35 73 - E-mail kurt.debaenst@kbc.be

Viviane Huybrecht, Directeur Communication Corporate/ Porte-parole KBC Groupe

Tél.: + 32 2 429 85 45 - E-mail : pressofficekbc@kbc.be

* Le présent communiqué comporte des informations soumises aux règles de transparence applicables aux sociétés cotées en Bourse.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles

Viviane Huybrecht

Directeur général

Communication Corporate/Porte-parole

Tél. +32 2 429 85 45

Service presse

Tél. +32 2 429 65 01 Stef Leunens

Tél. +32 2 429 29 15 Ilse De Muyer

Tél. +32 2 429 32 88 Pieter Kussé

Tél. +32 2 429 85 44 Sofie Spiessens

pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur www.kbc.com ou peuvent être obtenus en envoyant un e-mail à pressofficekbc@kbc.be

Suivez-nous sur

www.twitter.com/kbc_group

Restez au courant de nos **solutions innovantes**

Fully loaded figures		Previous targets year-end 2021	NEW targets without P2R split	NEW targets with P2R split**
Pillar 1 minimum requirement (P1 min)	CET1	4.50%	4.50%	4.50%
	AT1	1.50%	1.50%	1.50%
	T2	2.00%	2.00%	2.00%
Pillar 2 requirement (P2R)	CET1	1.86%	1.86%	1.05%
	AT1			0.35%
	T2			0.47%
Total SREP Capital Requirement (TSCR)	CET1	6.36%	6.36%	5.55%
	Tier 1	7.86%	7.86%	7.40%
	Total capital	9.86%	9.86%	9.86%
<u>Combined Buffer Requirement (CBR)</u>				
Conservation buffer	CET1	2.50%	2.50%	2.50%
O-SII buffer	CET1	1.50%	1.50%	1.50%
Systemic Risk Buffer	CET1	0.00%	0.32%	0.32%
Countercyclical buffer	CET1	0.45%	0.75%	0.75%
Overall capital requirement (OCR) = MDA threshold*	CET1	10.81%	11.43%	10.62%
	Tier 1	12.31%	12.93%	12.47%
	Total capital	14.31%	14.93%	14.93%
Pillar 2 Guidance (P2G)	CET1	1.00%	1.00%	1.00%
OCR + P2G	CET1	11.81%	12.43%	11.62%

* Assuming 1.5% AT1 and 2.0% T2 buckets are satisfied with the appropriate instruments

** According to Article 104a of Capital Requirement Directive V